Règlement intérieur du Hostel-Inn de Tokyo Ryogoku

1. Organiser des fêtes ou des événements est strictement interdit.
2. Les visiteurs ne sont pas autorisés à rester pendant la nuit.
3. Veuillez utiliser le matériel mis à disposition avec précaution. En cas de dommage, des frais supplémentaires peuvent être réclamés.
4. Veuillez faire attention à vos effets personnels, l‘établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
5. Les animaux sont interdits.
6. Les chambres doivent être libérées avant 11h du matin. Attention en cas de départ au-delà une nuit supplément pourrait vous être facturée.
7. Veuillez trier vos détritus en utilisant les poubelles prévues à cet effet.
8. Veuillez nettoyer les ustensiles de cuisine après utilisation.
9. Dans le cas où vous perdez la carte magnétique ou la clef des frais supplémentaire de 5000 yens vous seront facturés. En cas de dommage 1000 yens vous seront demandés pour la clef et 1500 yens pour la carte magnétique.
10. À l’exception du papier toilette, ne rien jeter dans les toilettes au risque de les boucher.
11. Lors de votre départ, veuillez déposer la clef à la réception.
12. Afin de ne pas déranger les autres clients, veuillez regarder la TV avec un son pas trop fort.
13. Veuillez éviter de parler trop fort, tout particulièrement la nuit sur la terrasse afin de ne pas déranger les autres résidents.
14. Lorsque vous vous absentez, pensez bien à fermer à clef et d’emporter la clef avec vous.
15. Tout l‘établissement étant non fumeur, veuillez utiliser la terrasse de votre chambre si vous souhaitez fumer.
16. Un plan d’accès en cas d’urgence est affiché au dos de la porte d’entrée de votre chambre.
17. Une partie de vos bagages peuvent être stockés temporairement (2 jours maximum) que ce soit avant ou après votre départ. L’établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage. De plus selon la taille et le contenu, certains bagages ne pourront être stockés. Veuillez nous contacter préalablement.
18. Veuillez respecter le manuel pour l‘utilisation du matériel électrique.
19. En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.
20. Afin de garantir votre sécurité, des caméras ont été installés dans les parties communes ( couloirs extérieurs).

Si nous pouvons vous aider de quelques manières que ce soit veuillez vous contacter svp à cette adresse [tokyo-ryogoku@hostel-inn.co.jp](mailto:tokyo-ryogoku@hostel-inn.co.jp)